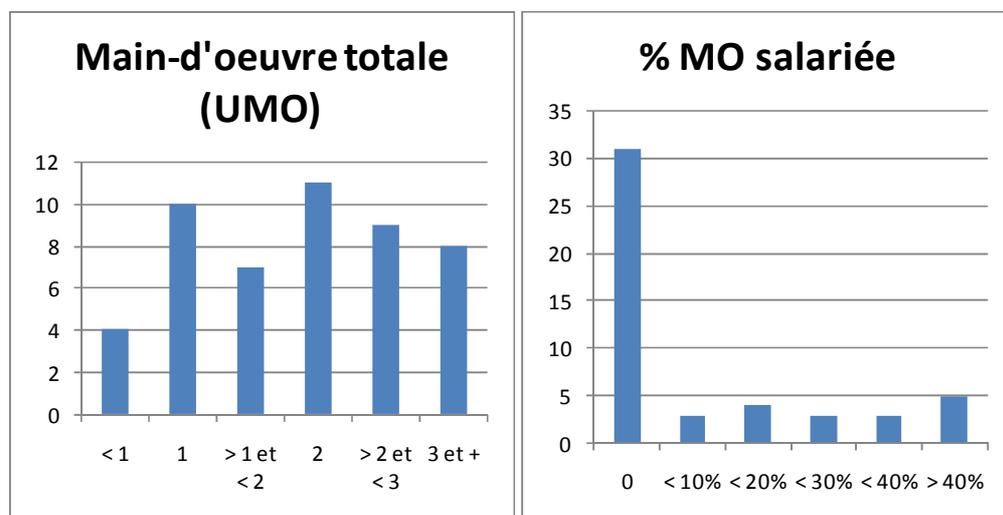


Résultats intermédiaires campagne 1.

Structures des fermes et productions pratiquées

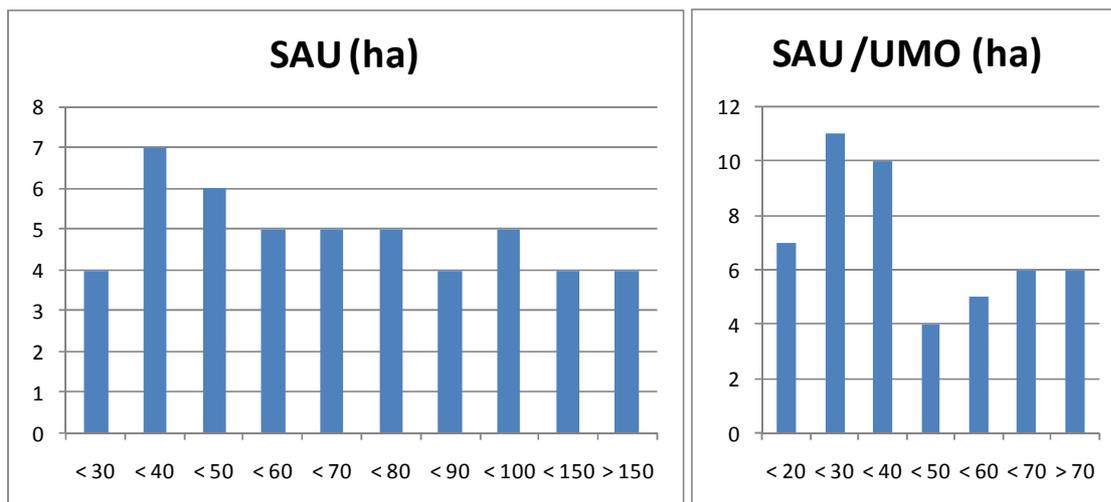
1.1 Structures

La diversité des fermes suivies en matière de collectif de travail est conséquente : on compte 4 fermes à moins d'un plein temps (pluriactivité), mais à l'opposé 8 comptent 3 personnes et plus. Si les salariés sont généralement absents de ces exploitations, 5 comptent au moins 40% de salariat dans la main-d'œuvre qu'elles mobilisent.



Si les petites structures sont bien représentées (21 exploitations de moins de 60 hectares de SAU), on compte aussi quelques exploitations à la surface conséquente (4 à plus de 150 hectares). La pondération par la main-d'œuvre présente permet de resserrer un peu cette amplitude (3 exploitations à plus de 100 hectares par UMO).

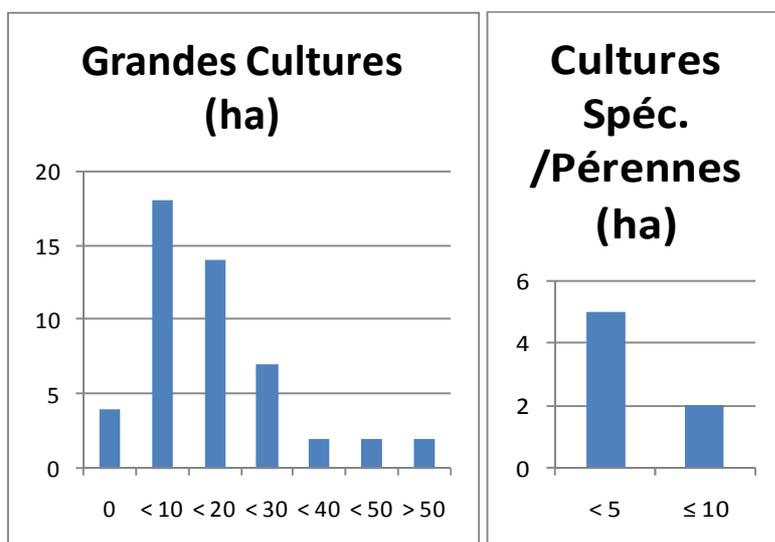
Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM



1.2. Productions végétales

Les grandes cultures constituent l'essentiel des productions végétales pratiquées. La part vendue est en moyenne de 20%, mais avec une forte variabilité : la moitié des élevages n'en vend pas, et pour l'autre moitié cette part varie de 3% à 100%.

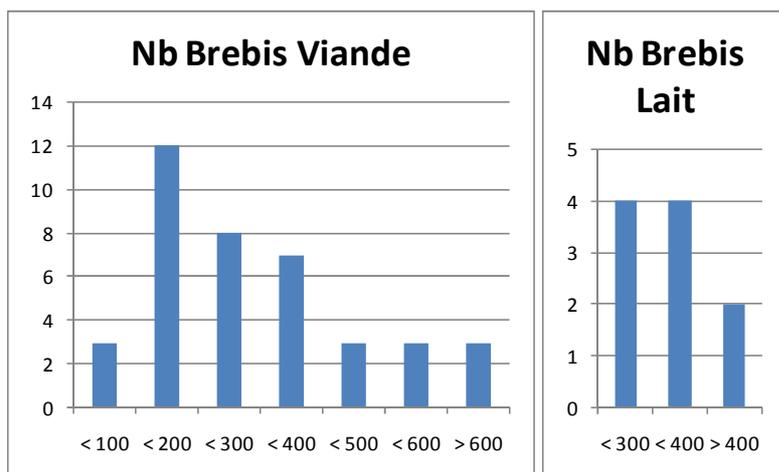
Les cultures spéciales ou pérennes sont marginales et fortement localisées, quasi exclusivement dans la Drôme (présences marginales en Haute-Loire pour les premières, en Maine-et-Loire et Corrèze pour les secondes). Les cultures spéciales présentes sont essentiellement de la lavande et du lavandin, ainsi que d'autres plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM). Les cultures pérennes sont des noyers, de la vigne et des pommiers.



1.3 Effectifs ovins

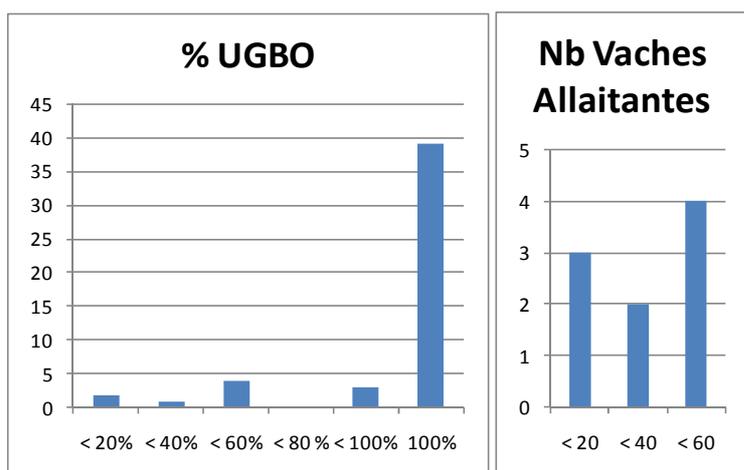
Les tailles des troupeaux ovins viande présentent une grande diversité, avec une prédominance des petits effectifs de moins de 200 brebis, du fait de l'importance des systèmes diversifiés. Les tailles des troupeaux ovins lait sont plus homogènes, notamment si on les ramène à la main-d'oeuvre présente (minimum de 190 brebis et maximum de 850, mais pour 4 UMO).

Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM

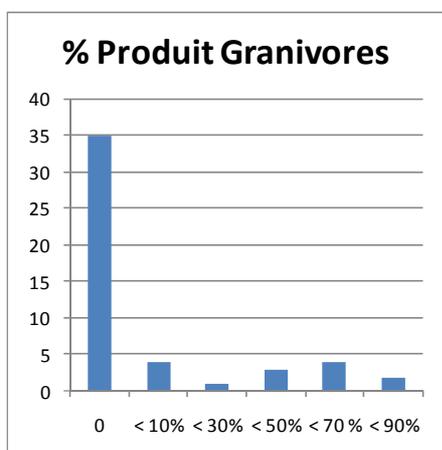


1.4 Autres productions herbivores

La mixité herbivore est plus limitée que ce que l'on aurait pu prévoir : seulement 10 exploitations concernées, dont 9 avec des bovins allaitants (1 avec des équins), et aucune avec une production laitière bovine ou caprine.



1.5 Productions granivores

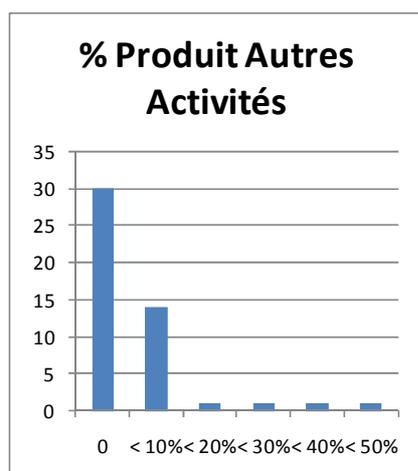


Les productions granivores sont en revanche très bien représentées, notamment parmi les exploitations en circuit court, dans une logique de diversification des produits proposés à la clientèle. 14 exploitations sont concernées, avec parfois plusieurs ateliers. On compte au total 8 ateliers de volailles de chair, 7 ateliers porcins, 3 ateliers de poules pondeuses et 1 atelier cunicole.

Le graphe ci-contre présente la part de ces ateliers granivores dans le produit total des exploitations. Cette part dépasse 40% dans 9 exploitations, dont 3 entre 60% et 70% et 2 entre 70% et 80%.

Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM

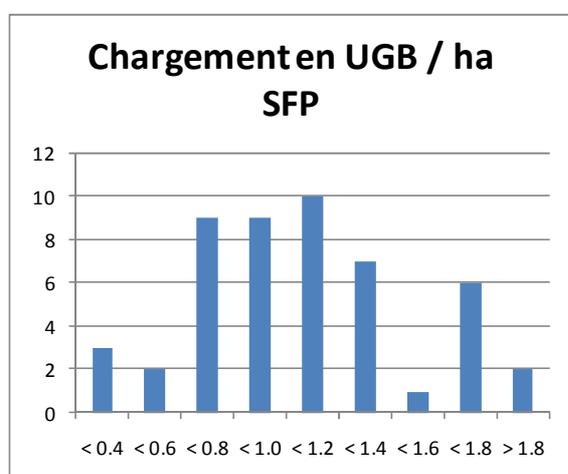
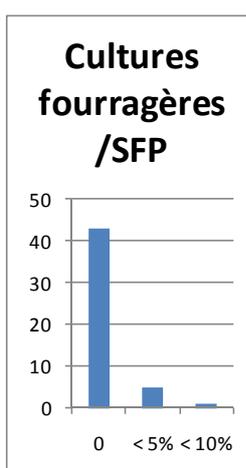
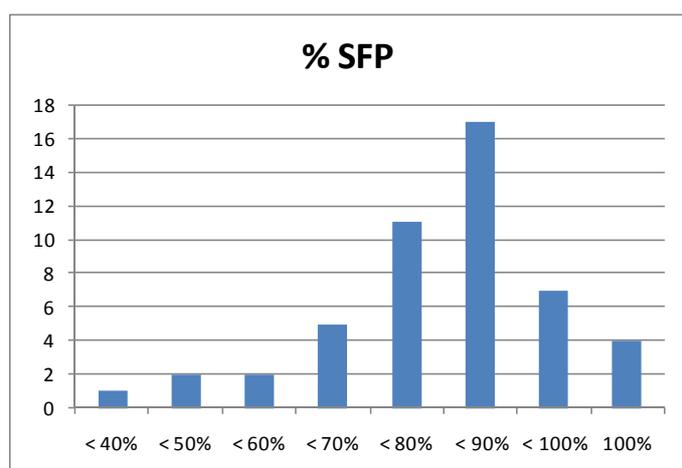
1.6 Autres diversifications



18 exploitations présentent d'autres formes de diversifications, dont 4 où elles représentent une part significative du produit total (15% à 46%). Il s'agit le plus souvent d'activités touristiques, de travaux cultureux ou de vente de bois.

1.7 Système fourrager

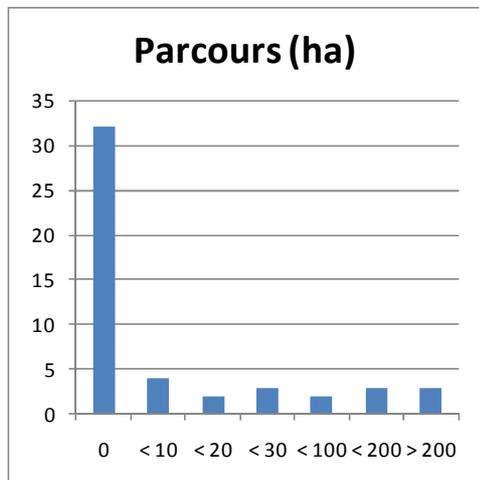
Les exploitations suivies sont dans leur grande majorité « doublement » herbagères : d'une part les grandes cultures sont relativement peu présentes (37 avec plus de 70% de SFP dans la SAU), et d'autre part les cultures fourragères sont marginales (6 exploitations concernées, dont seulement 1 à plus de 5% de la SFP).



Fort logiquement, ces systèmes sont plutôt de caractère extensif : 33 ont un chargement inférieur à 1,2 UGB/ha de SFP. On compte toutefois quelques systèmes présentant des chargements relativement élevés, essentiellement dans l'Ouest ou le Sud-Ouest (Pyrénées-Atlantiques).

Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM

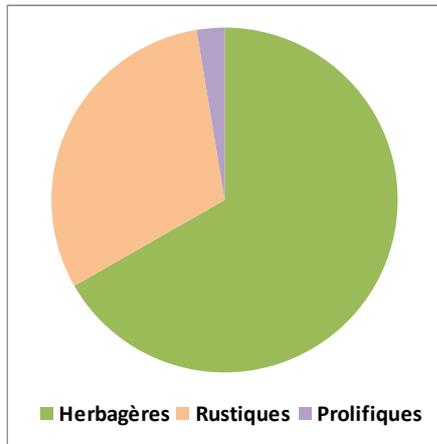
17 exploitations disposent de surfaces pastorales individuelles en plus de la SAU. Pour 4 d'entre elles, ces surfaces ne sont pas significatives (moins de 10 hectares), alors qu'à l'opposé 6 disposent de plus de 100 hectares. 8 exploitations disposent de parcours collectifs, dont 5 en complément des parcours individuels.



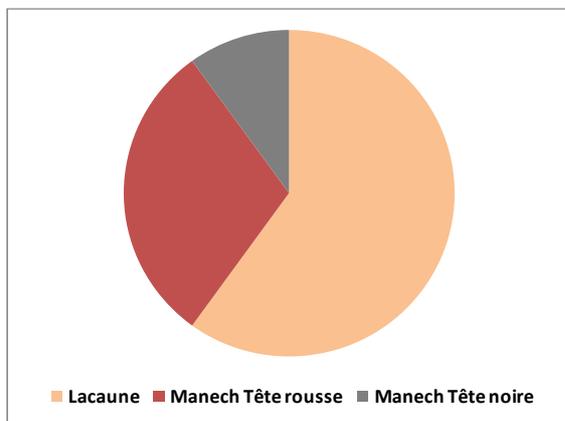
Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM

2. Conduite de l'atelier ovin

2.1 Types génétiques utilisés



Les types génétiques utilisés sont directement en relation avec la localisation des fermes suivies. Compte tenu de la composition du réseau pour cette 1^{ère} année, les races herbagères allaitantes sont prédominantes par rapport aux races rustiques. Les races prolifiques, plus exigeantes en matière d'alimentation, sont marginales (1 élevage). On compte 5 élevages avec 2 voire 3 types génétiques, dont 3 avec une race pour la saison et une pour la contre-saison.



Le lien entre localisation et race est encore plus fort en ovins lait : Lacaune pour le Rayon de Roquefort, Manech pour les Pyrénées Atlantiques (Pays Basque).

2.2 Conduite de la reproduction

La typologie classique des Réseaux d'Elevage ovins viande a été utilisée pour caractériser la conduite de la reproduction :

- une période principale de mise bas, sans accélération du rythme d'agnelage, en Automne, Hiver, ou Printemps.
- fractionnement en deux périodes de mise bas, sans accélération (Fractionné).
- les divers autres types de conduite (accélération ou fort fractionnement) ont été regroupés (Divers).

La conduite de type « **Automne** » correspond à une majorité de mises bas à contre-saison. Les 7 élevages du Sud-Est (Drôme) ou du Sud-Ouest qui peuvent y être rattachés, sont tous des systèmes pastoraux, le plus souvent transhumants en estives collectives, et utilisateurs de races rustiques. Le pic des agnelages est presque toujours en octobre, et plus globalement sur le 4^{ème} trimestre (65% en moyenne). Les mises bas des agnelles, ou plutôt des antenaises (mises bas le plus souvent de 18 à 24 mois) se font souvent un peu plus tardivement, au 1^{er} trimestre, en même temps que le rattrapage des vides. Les fortes contraintes du milieu naturel se répercutent sur le niveau des performances de reproduction (moindre prolificité des races

Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM

rustiques, absence de mise à la lutte des agnelles la 1^{ère} année, risques sanitaires liés à certaines estives collectives, etc.). 3 élevages ont enregistré plus de 25% de mortalité (coccidiose, froid intense après la tonte...), d'où une moyenne très élevée pour ce groupe.

La conduite de type « **Hiver** » correspond à des luttes précoces en saison que l'on retrouve avant tout dans des régions herbagères bénéficiant de la douceur du climat océanique (élevages des Pays de Loire et de Poitou-Charentes, plus un du Sud-Ouest). Les agnelages sont assez étalés, démarrant souvent en décembre pour se terminer en avril, voire mai, avec un pic au 1^{er} trimestre. Ce fort étalement des agnelages de saison peut expliquer l'absence totale de contre-saison dans ce groupe (un éleveur accélère cependant en fin d'allaitement des brebis agnelées tardivement pour les recycler sur le début de la saison). Les agnelles sont le plus souvent luttées dès la 1^{ère} année, avec des résultats très variables. Le recours à l'effet bélier n'est pas très répandu : il correspond aux 2 élevages aux agnelages les plus précoces (tous les 2 à plus de 50% sur le 4^{ème} trimestre). L'utilisation de harnais avec crayons marqueurs, pour suivre les saillies, est un peu plus fréquente (3 élevages). Les résultats sont particulièrement hétérogènes, avec notamment 3 élevages à moins de 70% de taux de mise bas (tous en Poitou-Charentes), et 3 autres à plus de 25% de mortalité (tous en Pays de la Loire). Ces résultats ne semblent pas forcément relever de l'accident, hormis le signalement d'un cas de Schmallerberg.

La conduite de type « **Printemps** » correspond à des luttes de saison plus tardives dans des régions au climat plus continental, notamment Limousin, Auvergne et Lorraine (mais également quelques élevages du Sud-Est ou du Sud-Ouest). Les agnelages sont le plus souvent regroupés sur 2 ou 3 mois (en moyenne 86% des agnelages en mars-avril). Les 2 élevages du groupe pratiquant un rattrapage des brebis vides à contre-saison sont localisés dans les régions du Sud. Les élevages des régions Sud se distinguent également par une moindre recherche de précocité pour la 1^{ère} mise bas des agnelles : plutôt 17 à 18 mois, contre 12 à 15 mois pour les autres élevages. Pour ces derniers élevages, les résultats de fertilité des agnelles semblent tout à fait honorables (au moins 70%). Le recours à l'effet bélier est inexistant dans ce groupe, de même que l'utilisation des harnais avec crayon marqueur (un essai non concluant). On peut juste noter un cas de recours à l'échographie (40 jours après la fin de la lutte). Les résultats de reproduction sont plus homogènes que dans le groupe « Hiver » : pas de taux de mise bas inférieur à 70%, un seul élevage à plus de 25% de mortalité (entérotaxémies).

La conduite de type « **Fractionné** » rassemble des élevages qui recherchent un complément significatif d'agnelages de contre-saison, sans objectif d'accélération du rythme d'agnelage. La contre-saison est le plus souvent limitée au 4^{ème} trimestre (29% des agnelages en moyenne) : seulement 3 élevages ont des agnelages significatifs au 3^{ème} trimestre. Le lot de contre-saison est généralement constitué d'une majorité de brebis cyclées sur l'automne (parfois d'une race spécifique), d'une minorité de brebis accélérées du printemps, et d'agnelles mettant bas à 18 mois. En effet, dans la majorité des élevages, les 1^{ères} mises bas des agnelles s'étalent entre 13 et 18 mois, en fonction de leur période de naissance et de leur gabarit. La recherche d'une part significative de contre-saison conduit les éleveurs à mettre en place les pratiques recommandées : la moitié déclare pratiquer un effet bélier. En revanche 2 seulement recourent aux échographies, et aucun aux harnais avec crayon marqueur. Les résultats de reproduction sont en moyenne légèrement supérieurs à ceux du groupe

Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM



« Printemps », avec une homogénéité proche (un élevage à moins de 70% de taux de mise bas, et un à plus de 25% de mortalité).

Le dernier groupe, « **Divers** », rassemble des élevages aux conduites plus atypiques : 2 élevages déclarant rechercher une accélération partielle du rythme d'agnelage (au-delà de l'objectif de pérenniser le lot de contre-saison), et un autre avec un très fort étalement des agnelages sur tout le 1^{er} semestre. La part des agnelages de contre-saison est en moyenne un peu plus faible que dans le groupe « Fractionné », et la productivité numérique est inférieure, malgré le plus fort taux de mise bas, du fait d'une très faible prolificité.

	Automne	Hiver	Printemps	Fractionné	Divers
Nombre d'élevages	7	8	8	13	3
Nombre de femelles mises en lutte	240	152	280	383	400
Taux de mise bas	86	77	87	89	97
Taux de prolificité	122	139	140	145	113
Taux de mortalité	21	19	15	16	25
Taux de productivité numérique zoot.*	85	87	104	108	82
Taux de productivité numérique éco.*	67	86	103	106	80
Taux de PN économique minimum	40	30	74	63	67
Taux de PN économique maximum	94	136	141	139	96
% Agnelages au 4 ^{ème} trimestre	65%	21%	5%	29%	21%
% Agnelages au 1 ^{er} trimestre	22%	67%	60%	43%	52%
% Agnelages au 2 ^{ème} trimestre	5%	12%	35%	21%	25%
% Agnelages au 3 ^{ème} trimestre	8%	0%	0%	8%	2%

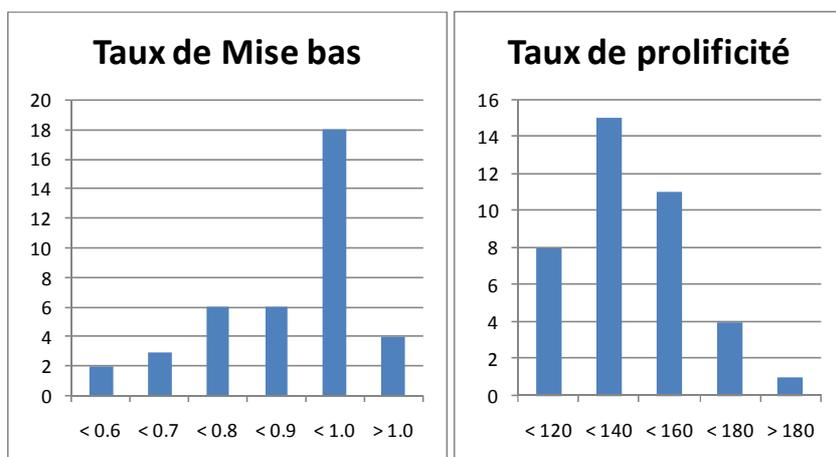
(* : la productivité zootechnique est calculée à partir du bilan de reproduction, sur la base des brebis effectivement mises en lutte, la productivité économique est calculée à partir des ventes, renouvellement interne et variation d'inventaire, sur la base de l'effectif moyen de brebis de plus de 6 mois)

Dans les 4 élevages laitiers des Pyrénées Atlantiques, l'introduction des béliers en juin est la pratique dominante (début de traite en décembre-janvier), avec des premières mises bas à 2 ans. Un élevage se distingue toutefois avec des agnelages de printemps (avec 90% des mises bas en 3 semaines) et des premières mises bas la première année. Dans les 6 élevages du Rayon de Roquefort, les agnelles sont classiquement luttées dès la première année. On y observe des luttés en saison sexuelle (parfois ne démarrant tardivement qu'en novembre, avec retrait des béliers en mars) ou démarrant dès le mois de juin. Un éleveur pratique l'effet bélier, et un autre utilise des crayons marqueurs (cas de l'élevage pratiquant des luttés de saison tardives). D'où des débuts de traite très étalés, de novembre à mai.

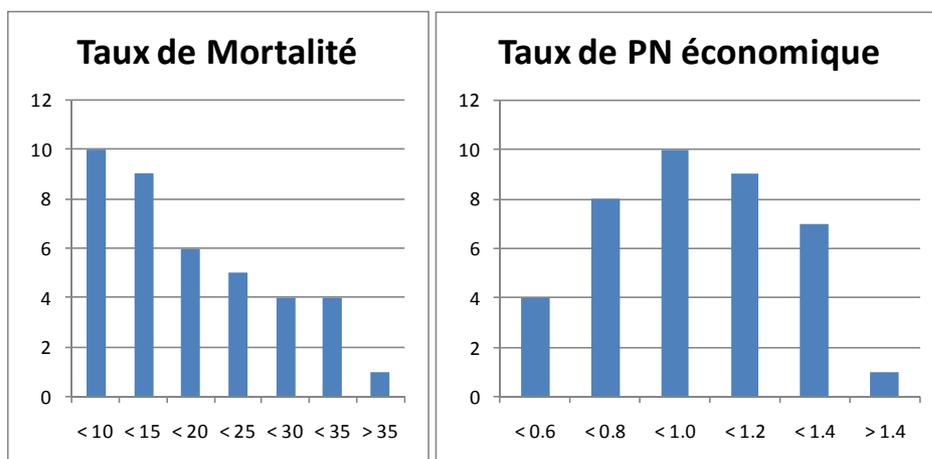
2.3 Analyse transversale des résultats de reproduction

Tous systèmes de reproduction confondus, les graphes ci-dessous présentent la répartition des différents taux constitutifs du bilan de reproduction, ainsi que la productivité économique. Seulement 22 élevages (56% de l'ensemble) atteignent un taux de mises bas de 90%. Les faibles performances ne concernant pas particulièrement des élevages soumis aux fortes contraintes des zones de montagne, mais également des élevages de Poitou-Charentes, Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM

Auvergne, Limousin, Lorraine... De même, seulement 16 élevages (41% de l'ensemble) atteignent un taux de prolificité de 140%. Là encore, les faibles résultats ne sont pas spécifiques des races rustiques : les races herbagères sont également concernées en Lorraine, Poitou-Charentes, Limousin...



Les résultats en matière de mortalité sont également très préoccupants, avec notamment 14 élevages (36% de l'ensemble) à plus de 25%, alors que ce critère est classiquement sous-évalué, du fait d'enregistrements non exhaustifs. Cela est d'autant plus inquiétant que les niveaux prolificité sont faibles et que les tailles des troupeaux restent en général relativement limitées. Cette petite taille des troupeaux pourrait toutefois suggérer une moindre sous-évaluation de la mortalité ? Tous ces éléments contribuent à des productivités économiques de faible niveau, avec plus de la moitié (21) élevages à moins d'un agneau produit par brebis.

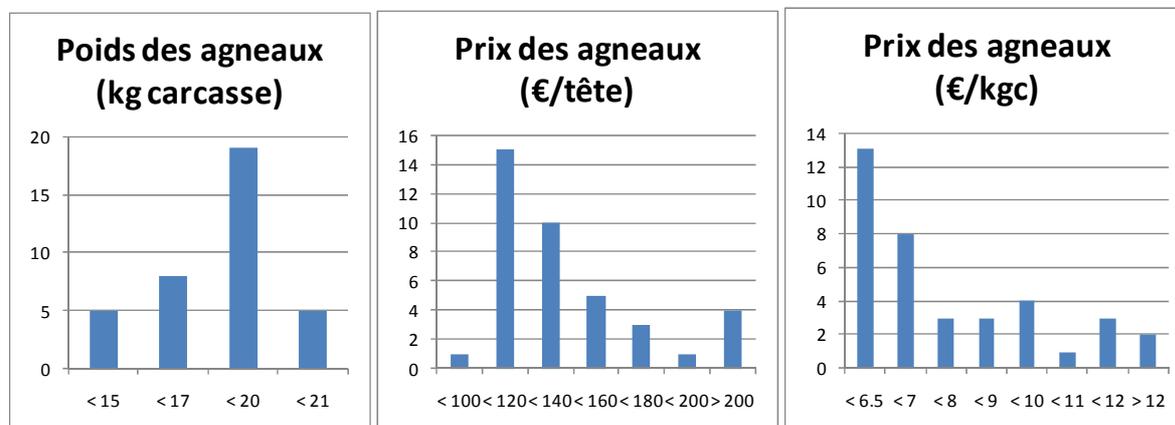


2.4 Production d'agneaux de boucherie

La moitié des **élevages allaitants** vendent leurs agneaux à un poids moyen compris entre 17 kg et 20 kg de carcasse, fourchette classique pour la production d'agneaux lourds. Les poids les plus légers (moins de 15 kg de carcasse) correspondent principalement à des ventes partielles d'agneaux légers, de lait (en totalité pour l'éleveur ovin viande du Pays basque), voire d'agneaux maigres (2 élevages concernés). Les poids de 15 à 17 kg de carcasse sont classiques concernant les troupeaux de race rustique du Sud-Est, mais on peut aussi les rencontrer ponctuellement dans d'autres bassins (races BMC ou Charmoise).

Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM

Les prix moyens obtenus reflètent notamment la part de circuit court, et les frais que ce mode de commercialisation génère. Une part significative des élevages vendent leurs agneaux à moins de 120 € par tête et/ou 6,5 €/kg de carcasse c'est-à-dire avec une plus-value relativement limitée par rapport au conventionnel. L'élevage à moins de 100 € par tête correspond à une part significative de vente en maigre (difficulté à finir les agneaux).



La répartition mensuelle des ventes n'a pu être récupérée que dans la moitié des élevages. Cette répartition est liée à la conduite de la reproduction, mais aussi à celle de l'engraissement des agneaux (en bergerie ou à l'herbe), ainsi qu'aux objectifs de étalement souvent associés aux circuits courts. Pour les 3 modes de conduite les mieux représentés, c'est effectivement le groupe « Fractionné » qui présente la meilleure régularité, sur une base trimestrielle, devant le groupe « Hiver ». Le classement des élevages selon le prix moyen de vente par kg de carcasse ne permet pas de mettre en évidence de lien avec l'étalement des ventes (hypothèse d'un plus fort étalement exigé par les circuits courts). Ces éléments doivent toutefois être relativisés par la forte hétérogénéité des volumes d'agneaux commercialisés par élevage.

Conduite	T1	T2	T3	T4	Prix/kg	T1	T2	T3	T4
Hiver	11%	17%	17%	55%	< 6,7 €	25%	20%	19%	36%
Printemps	19%	6%	38%	37%	< 7 €	7%	20%	36%	37%
2 périodes	13%	32%	31%	25%	> 7 €	14%	23%	23%	40%

Les prix de vente moyens des agneaux des **élevages laitiers** sont compris entre 42 € et 90 € dans les Pyrénées Atlantiques, contre 52 € à 62 € dans les Rayon de Roquefort. Le poids de vente moyen est de 13,3 kg vifs dans le Rayon de Roquefort, où les ventes en bio sont minoritaires et sans plus-value. Les poids de vente sont généralement absents pour les Pyrénées Atlantiques, où ils sont le plus souvent vendus en conventionnel pour le marché espagnol (sauf pour un éleveur qui les valorise en bio), avec des poids moyens de 10 kg (avant Noël) à 12 kg vifs (après Noël).

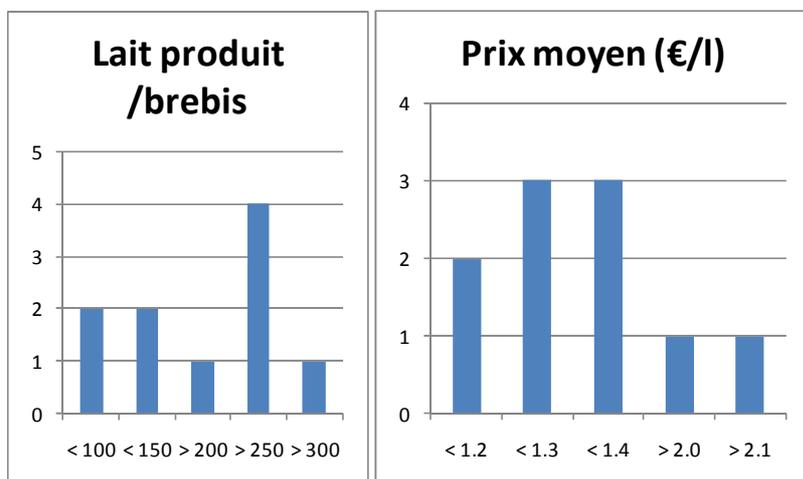
Bassin	Nombre d'élevages	Nombre moyen d'agneaux vendus	Prix moyen (€/tête)
Pyrénées Atlantiques	4	187	61
Rayon de Roquefort	6	398	56

Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM

2.5 Production laitière

Les niveaux de production par brebis sont classiquement très différents entre les 2 bassins, notamment du fait des contraintes des systèmes des Pyrénées Atlantiques, avec des types génétiques plus rustiques adaptés à la conduite en estive et des premières mises bas à deux ans, pénalisant automatiquement la productivité de 20% (à l'exception d'1 élevage sur les 4, d'où une productivité relativement élevée de 121 litres/brebis). Un élevage de ce bassin présente toutefois une productivité particulièrement faible (40 litres/brebis), du fait de la pratique de l'allaitement des agnelles de renouvellement allaitées en estive jusqu'au tarissement de leurs mère, de plus dans un contexte de troupeau en croissance. L'amplitude des productivités par brebis est nettement plus faible dans le Rayon de Roquefort (de 246 litres à 306 litres /brebis).

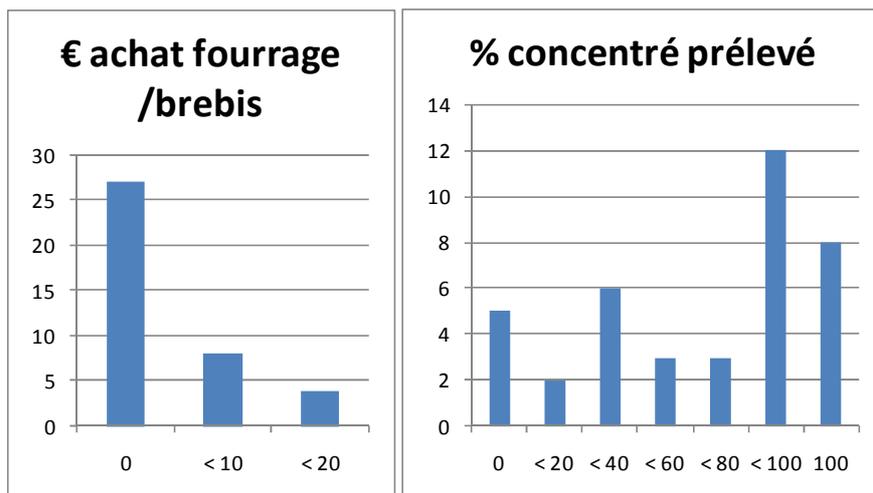
Les prix de vente sont liés à la nature du produit commercialisé (lait ou fromage), ainsi qu'à la pratique de la vente directe du fromage. Ainsi 2 des éleveurs des Pyrénées Atlantiques transforment leur lait, avec des niveaux de valorisation dépassant 2 €/litre. Pour les livreurs, les prix de vente sont du même niveau dans les deux bassins, autour de 1,2 € à 1,3 €/litre.



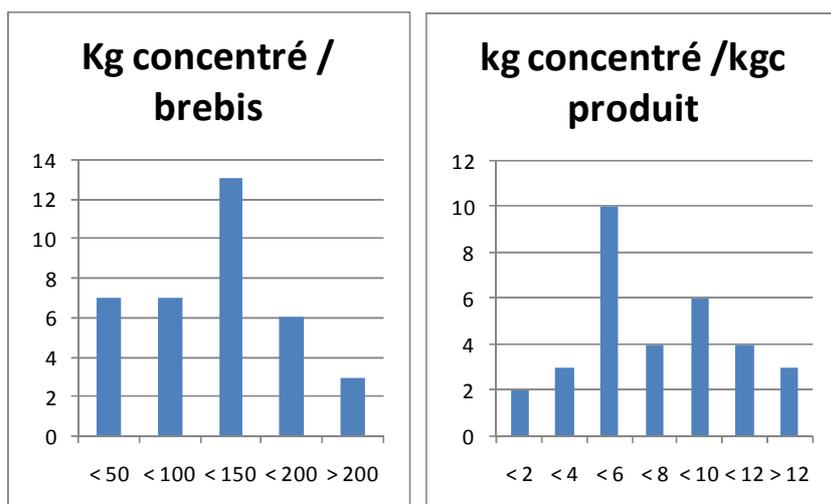
2.6 Conduite de l'alimentation

La grande majorité des élevages ovins viande est autonome en fourrages, ressources des parcours comprises. Les 4 élevages ayant acheté pour plus de 10 € de fourrage par brebis en 2012 sont essentiellement localisés dans les régions du Sud. L'autonomie en concentré à plus de 90% est atteinte par 15 élevages représentant plus ou moins tous les bassins de production. Les élevages les moins autonomes sont d'abord localisés en Lorraine (Vosges), Auvergne ou dans les bassins du Sud.

Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM



Du fait du coût du concentré en agriculture biologique, qu'il soit acheté ou produit, les élevages sont particulièrement économes sur ce plan : 14 élevages (36% de l'ensemble) sont à moins de 100 kg consommés par brebis. Cette économie se traduit en termes d'efficacité du concentré distribué : malgré des productivités des brebis relativement faibles, la consommation de concentré par kg de carcasse produit est bien maîtrisée. 15 élevages (38% de l'ensemble) sont ainsi à moins de 6 kg de concentré consommé par kg de carcasse produit.



Compte tenu du caractère relativement localisé des modes de conduite de la reproduction, cette typologie a été conservée pour la suite de l'analyse des élevages ovins viande.

Le groupe « **Automne** », majoritairement composés de systèmes pastoraux, se caractérise à la fois par des achats de fourrages par brebis plus élevés, des consommations de concentré par brebis et des parts de concentré prélevé plus faibles. Dans le schéma classique (particulièrement dans la Drôme), les brebis pâturent classiquement les parcours au printemps, puis montent en estive en été, avant de retourner sur les parcours et de pâturer des repousses de prairies (notamment les allaitantes) à l'automne. Le recours au foin de légumineuses (voire regain) est systématique pour les brebis allaitant en bergerie l'hiver. Les agneaux sont le plus souvent engrainés en bergerie, mais les agneaux nés au printemps peuvent parfois suivre les mères au pâturage. Malgré des conditions naturelles relativement difficiles, la majorité des

Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM

élevages arrive à produire les céréales nécessaires à l'alimentation des brebis, voire à celle des agneaux.

Le groupe « **Hiver** », essentiellement localisé dans les régions à potentiel correct de l'Ouest, se caractérise par une plus forte libéralité dans la distribution de concentré, en lien avec des plus fortes possibilités de cultures (plus de 90% de concentré prélevé en moyenne, énergétique comme protéique). L'élevage aux plus mauvaises performances sur ce plan a été pénalisé par une contamination par le virus de Schmallenberg. Malgré les mises bas précoces, le pâturage des brebis allaitantes ne démarre souvent qu'en mars, lors du démarrage de la pousse de l'herbe (déprimage). Les allaitantes reçoivent alors du foin de légumineuses, voire de l'enrubannage ou de l'ensilage d'herbe. Les agneaux peuvent donc être déjà relativement âgés lors de cette mise à l'herbe (2 à 3 mois). Le plus souvent, les éleveurs mettent en place du pâturage tournant. Un éleveur pratique toujours un sevrage plus tardif des femelles (décalage d'1 à 2 mois). Certains éleveurs valorisent des ressources spécifiques comme les chaumes, les dérobées, voire des marais. Mais le pâturage mixte simultanément entre ovins et bovins est inexistant. Après sevrage, certains éleveurs privilégient les agneaux pour l'attribution de repousses de fauche, de dérobées ou de prairies plus riches en légumineuses. Le plus souvent une complémentation est pratiquée à l'herbe après sevrage, mais certains éleveurs ne complémentent les derniers agneaux que lors de leur rentrée en bergerie. La part d'agneaux finis exclusivement à l'herbe est en général minime (un éleveur réussit toutefois à en produire plus de 90%).

Le groupe « **Divers** », comprenant 2 élevages accélérant le rythme d'agnelage, se rapproche de la logique du groupe « Hiver » en matière de recours au concentré, majoritairement prélevé. La finition en bergerie est majoritaire dans 2 élevages sur 3.

Le groupe « **Printemps** » est celui qui présente le meilleur rapport en termes de consommation de concentré par kg de carcasse produit, avec un moindre recours au concentré prélevé, du fait d'une localisation dans des régions à moindre potentiel agronomique (Vosges, Limousin, etc.). Les céréales autoconsommées sont toutefois présentes dans la majorité des élevages, et une minorité arrive également à produire des protéagineux. Le recours au pâturage tournant est prédominant, parfois avec une certaine technicité. L'éleveur du Sud-Ouest pratique du pâturage de luzerne au fil, sans problèmes. Compte tenu des mises bas tardives, les agneaux sont le plus souvent assez jeunes lorsqu'ils sont mis à l'herbe. Les pratiques en matière de complémentation des agneaux sont très variables, depuis l'absence totale de complémentation à l'herbe (qui reste toutefois minoritaire), avec parfois l'attribution préférentielle de repousses de fauche, jusqu'à la rentrée systématique en bergerie dès le sevrage. Pour approvisionner la filière sur 6 mois avec un agnelage groupé sur 2 mois, un éleveur est amené à faire de nombreux tris et à adapter le type de parcelle pâturée et le niveau de la complémentation éventuelle. A l'opposé un autre éleveur pratique la technique classique de report maximum des ventes pour profiter de la remontée des cours au 4^{ème} trimestre. C'est également dans ce groupe aux mises bas tardives qu'un éleveur pratique la castration systématique. Un éleveur fait pâturer les prairies « bovines » l'hiver par ses brebis, ce qui permet de limiter fortement la durée de rentrée en bergerie.

En matière de niveau de la consommation de concentré, malgré la part de production à contre-saison, le groupe « **Fractionné** » enregistre des niveaux de consommation inférieurs à ceux du groupe « Hiver ». L'engraissement en bergerie des agneaux nés en automne est en effet la

Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM

pratique dominante, et certains élevages rentrent toutes leurs brebis en bergerie en hiver. Le recours aux concentrés prélevés se situe à un niveau intermédiaire entre les deux groupes précédents, avec une production de protéagineux significative, mais aussi des achats conséquents de concentré pour les agneaux. Le recours au foin de légumineuses pour les lactations en bergerie semble moins prédominant que dans les groupes précédents, mais l'enrubannage est un peu mieux représenté. Au printemps, on retrouve les mêmes pratiques que dans les groupes précédents, avec majoritairement du pâturage tournant, plus ou moins rapide pour les brebis, et pour les agneaux des pratiques de complémentation à l'herbe et finition en bergerie très variables, entre élevages comme au sein d'un même élevage (étalement des ventes). Comme dans les groupes précédents certains éleveurs arrivent à privilégier des prairies relativement saines ou de bonne qualité fourragère pour les agneaux sevrés : jeunes prairies, repousses de fauche, légumineuses, etc.

Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM



	Automne	Hiver	Printemps	Fractionné	Divers
Nombre d'élevages	7	8	8	13	3
€ achat fourrages /brebis	7	3	2	1	2
minimum	0	0	0	0	0
maximum	18	9	9	12	6
kg concentré /brebis	66	145	81	120	147
minimum	29	80	29	21	107
maximum	101	232	142	176	175
kg concentré /kg produit	6,8	10,5	4,8	6,6	9,2
minimum	2,1	4,6	2,2	1,2	8,3
maximum	10,9	25,2	9,9	10,7	9,7
% concentré prélevé	49%	91%	49%	61%	74%
minimum	0%	59%	0%	9%	29%
maximum	100%	100%	89%	100%	99%

Les conduites alimentaires sont fortement différenciées entre les deux bassins laitiers. Alors que les élevages des Pyrénées Atlantiques sont autonomes en fourrages (ressources des estives comprises), les achats de foin sont systématiques dans les élevages du Rayon de Roquefort, avec un montant moyen de 32 €/brebis (hors achats de luzerne déshydratée, considérée comme du concentré). Les consommations de concentré sont également très différentes si on les rapporte à la brebis, mais relativement comparables si elles sont rapportées au lait produit. En matière de prélèvement de concentré, les élevages des Pyrénées Atlantiques présentent des situations très contrastées (de 0 à 100%), alors que ceux du Rayon sont un peu plus homogènes (avec tout de même un écart de plus de 1 à 2 entre les situations extrêmes). Dans le premier groupe les élevages ne sont généralement pas autonomes en énergie, alors que dans le second les achats sont presque toujours limités au concentré protéique.

Le pâturage hivernal au fil est la pratique dominante dans les Pyrénées Atlantiques, avant le pâturage tournant du printemps puis la montée en estive. Dans le Rayon de Roquefort les brebis ne pâturent pas en hiver. La moitié des éleveurs font pâturer des céréales, notamment pour la mise à l'herbe, avant le pâturage de printemps, le plus souvent tournant.

	Pyrénées Atlantiques	Rayon de Roquefort
Nombre d'élevages	4	6
€ achat fourrages	0	32
minimum	0	11
maximum	0	72
kg concentré /brebis	54	210
minimum	43	175
maximum	75	287
kg concentré /kg produit	0.7	0.9
minimum	0.4	0.8
maximum	1.1	1.2
% concentré prélevé	61%	41%
minimum	0%	29%
maximum	100%	62%

Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM

2.7 Conduite sanitaire

Dans les élevages du groupe « **Automne** » les traitements chimiques sont généralement inexistantes (notamment dans la Drôme), ou très limités (un traitement unique sur tout le troupeau à l'automne). En matière de traitements alternatifs, le vinaigre de cidre et l'argile sont utilisés dans la majorité des élevages drômois (dont un pour qui ce n'a pas évité des problèmes de coccidiose). Dans l'élevage des Pyrénées Atlantiques, les diarrhées des agneaux sont gérées avec des huiles essentielles.

Le recours aux traitements chimiques est logiquement plus conséquent dans les élevages du groupe « **Hiver** », essentiellement localisés dans les régions plus humides de l'Ouest. En plus de l'observation des crottes et de l'état des animaux, le recours aux coproscopies est très fréquent (jusqu'à 3 par an), le plus souvent en préventif, ou plus rarement pour comprendre l'échec d'un traitement. Un éleveur a toutefois arrêté ces coproscopies, du fait de résultats non significatifs ne permettant pas de réduire le nombre de traitements. Tous les éleveurs réalisent au moins 1 traitement antiparasitaire chimique sur les agneaux (polyvalent ou spécifique ténia), au printemps voire en été, le maximum pouvant aller à 3 traitements pour les derniers agneaux. Pour les brebis, la pratique la plus courante est un traitement polyvalent à l'automne. Deux éleveurs ont recouru à la vaccination en 2012, l'un contre les entérotoxémies, l'autre contre la FCO (avec la mention de problèmes). 5 éleveurs sur les 8 mentionnent l'utilisation de traitements alternatifs. C'est l'homéopathie qui est le plus souvent mentionnée (en systématique ou non), devant la phytothérapie et les huiles essentielles.

Les pratiques sont plus variables dans le groupe « **Printemps** », moins homogène en termes de localisation. L'utilisation des coproscopies y est moins répandue (moins de la moitié des éleveurs). Le plus souvent un traitement antiparasitaire chimique est effectué sur les agneaux, mais à une période très variable entre élevages. Ce traitement peut être effectué à la rentrée en bergerie en été dans les régions du Sud. 2 élevages n'ont effectué aucun traitement sur agneaux en 2012, mais à l'opposé 1 autre a réalisé jusqu'à 3 traitements, avec à chaque fois association de produits spécifiques (ténia ou strongles) polyvalents. Les brebis sont généralement traitées une fois pour le parasitisme interne, plutôt à l'automne (un traitement contre les myases est également souvent réalisé). Là aussi, les pratiques sont diverses, certains éleveurs pouvant se dispenser de tout traitement chimique, alors qu'un doit les traiter 2 voire 3 fois (problèmes de paraphistome). C'est ce même éleveur qui applique le protocole de vaccination le plus important : arthrite à rouget et entérotoxémie pour les agneaux, chlamydie pour les agnelles de renouvellement. La vaccination contre l'entérotoxémie concerne un autre éleveur, et on peut aussi noter, fait exceptionnel, un cas d'utilisation systématique d'antibiotique (colistine) à la naissance. Comme les coproscopies, les pratiques alternatives sont moins répandues dans ce groupe. Selon les élevages il peut s'agir d'huiles essentielles et/ou de phytothérapie, et d'oligo-éléments.

Les coproscopies sont bien répandues parmi les élevages du groupe « **Fractionné** » (3/4 des éleveurs). Les pratiques en matière d'utilisation d'antiparasitaire chimique sur agneaux d'herbe sont très variables, entre 1 et 2 pour la majorité des élevages (produits polyvalents en général), mais 2 élevages arrivent à n'effectuer aucun traitement alors que 2 autres en réalisent 3 en général (mise à l'herbe, sevrage, rentrée en bergerie). Les traitements

Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM

anticoccidiens pour les agneaux de bergerie sont beaucoup moins fréquents (2 élevages). La moitié des éleveurs arrive à n'effectuer aucun traitement antiparasitaire chimique sur les brebis. A l'opposé, un éleveur en effectue 3 systématiques (tonte, lutte, rentrée en bergerie). Plus de la moitié des éleveurs effectuent au moins une vaccination. L'entérotoxémie est la plus fréquente (3 élevages), devant la pasteurellose (2 élevages), la chlamydie, l'arthrite à rouget et l'echtyma (1 élevage). La phytothérapie, sous diverses formes, est la pratique alternative la plus utilisée dans ce groupe (la moitié des élevages), devant les huiles essentielles. Toutefois 3 éleveurs ne mentionnent aucun traitement alternatif.

Parmi les petit groupe des « **Divers** », 2 éleveurs sur les 3 n'effectuent aucun traitement antiparasitaire chimique (dont un réalisant des coproscopies), et le troisième en fait un, polyvalent, sur brebis comme agneaux. Un seul éleveur effectue des vaccinations : entérotoxémie (automne) ou pasteurellose (sur brebis), chlamydie sur agnelles. Un des éleveurs pratique la phytothérapie, et un autre utilise le vinaigre de cidre contre la coccidiose.

Les 4 éleveurs des **Pyrénées Atlantiques** utilisent tous des huiles essentielles, pour la gestion du parasitisme interne, des mammites ou des diarrhées, et un recourt également à l'homéopathie (diarrhées et mammites). Mais un seul arrive à se passer des antiparasitaires chimiques : les 3 autres effectuent en général un traitement de toutes les brebis à l'automne, avec un produit polyvalent, voire un autre en été (notamment pour un cas de paramphistome). 2 de ces éleveurs font 2 coproscopies par an.

Les coproscopies sont systématiquement utilisées par les 6 éleveurs du **Rayon de Roquefort**. 5 éleveurs font au moins 2 traitements antiparasitaires chimiques sur leurs brebis, parfois ciblés (jeunes brebis et maigres). De même, au moins un traitement contre le ténia est le plus souvent effectué sur les antenaises, et l'absence de pâturage des agnelles de renouvellement est parfois pointée comme une cause de retard de mise en place de l'immunité. 3 éleveurs sur les 6 sont amenés à vacciner les agnelles contre la chlamydie, dont un les vaccinant également contre la fièvre Q, et un autre vaccine contre la pasteurellose. Comme dans le groupe précédent, les huiles essentielles sont les principaux produits alternatifs utilisés.

Pratiques dominantes	Automne	Hiver	Printemps	Fractionné	Divers	Pyrénées Atlantiques	Rayon de Roquefort
Antiparasit. Chimiques Agneaux	0	1 à 3	1	1 à 2	0	-	-
Antiparasit. Chimiques Brebis	0	1	1	1	0	1	2
Traitements alternatifs	Vinaigre de cidre, argile	Homéopathie	Peu	Phytothérapie	divers	Huiles essentielles	Huiles essentielles

Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM

3. Résultats économiques

3.1 Marge de l'atelier ovin

Comme observé au travers des résultats techniques, les conduites « Automne » ou « Printemps », dans des régions très différentes, sont celles qui enregistrent en moyenne les meilleures maîtrises en matière de consommation de concentré. Mais dans chaque groupe, à l'exception des « Divers », on peut observer des élevages contenant fortement cette charge, avec notamment une autonomie complète.

Par rapport aux élevages conventionnels, les moyennes en matière de frais vétérinaires et frais divers d'élevage présentent logiquement des profils assez bas (forte limitation des traitements chimiques, absence de traitements hormonaux...). On peut toutefois trouver quelques élevages pour lesquels ces postes sont particulièrement élevés.

Chaque groupe comporte au moins un élevage commercialisant en circuit court, au moins partiellement. Les charges opérationnelles générées peuvent alors être conséquentes, comme en témoigne le maximum de chaque groupe. Il faut de plus mentionner qu'une partie des charges générées peuvent être classées en charges de structure (frais de déplacement, consommation d'énergie de la chambre froide, etc.)

A l'exception du petit groupe des « Divers », les marges moyennes par brebis sont relativement proches entre les différents groupes, autour d'une centaine d'euros. Mais la variabilité intra groupe est très forte, avec des écarts mini-maxi de l'ordre de plus de 1 à 7 dans les groupes « Hiver » et « Fractionné ».

	Automne	Hiver	Printemps	Fractionné	Divers
Nombre d'élevages	7	8	8	13	3
Concentré /brebis	21	53	29	42	44
minimum	6	2	9	5	32
maximum	35	162	56	77	60
dont Concentré acheté/brebis	13	4	13	19	4
minimum	0	0	0	0	0
maximum	30	25	38	44	13
Frais vétérinaires /brebis	2	5	6	4	4
minimum	0	0	2	1	2
maximum	3	8	14	11	7
Frais d'élevage /brebis	4	3	5	5	3
minimum	0	0	0	0	0
maximum	9	8	10	19	4
Transfo.-Comm. /brebis	11	13	9	5	11
minimum	0	0	0	0	0
maximum	37	46	46	21	31
Marge brute /brebis	95	112	100	103	30
minimum	52	25	53	31	25
maximum	175	234	149	235	35

Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM

A l'image des productivités laitières par brebis, les résultats technico-économiques moyens par brebis présentent au moins des écarts de 1 à 2, entre les deux bassins, pour la plupart des critères. Cet écart est même de 1 à 4 en matière de charge totale de concentré, avec des plus des variabilités très contrastées dans les deux bassins : très forte dans le groupe des Pyrénées Atlantiques, et relativement faible dans le Rayon de Roquefort.

C'est sur le poste des frais d'élevage par brebis (hors frais d'estive et achat de litière) que l'écart entre les deux bassins est le plus faible, alors que l'on retrouve bien un écart de 1 à 2 pour les frais vétérinaires.

Seuls 2 élevages du groupe des Pyrénées Atlantiques effectuent de la transformation fromagère, en totalité tous les deux, avec cependant des niveaux de charges opérationnelles par brebis très contrastés.

La marge moyenne par brebis entre les deux bassins présente donc un écart de 1 à 2, avec une variabilité un peu plus réduite dans le groupe du Rayon de Roquefort.

	Pyrénées Atlantiques	Rayon de Roquefort
Nombre d'élevages	4	6
Concentré /brebis	19	88
minimum	2	73
maximum	33	99
dont Concentré acheté/brebis	11	37
minimum	0	17
maximum	23	51
Frais vétérinaires /brebis	3	7
minimum	2	4
maximum	4	10
Frais d'élevage /brebis	8	11
minimum	5	8
maximum	12	14
Transfo.-Comm. /brebis	9	0
minimum	0	0
maximum	30	0
Marge brute /brebis	154	311
minimum	88	261
maximum	221	350

3.2 Résultats économiques globaux

Pour l'analyse des résultats économiques globaux, une typologie selon les combinaisons de productions a été privilégiée, en fonction de la part des produits des différents ateliers. Parmi les systèmes avec atelier ovin viande, 10 systèmes avec granivores ont été isolés, tous à plus

Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM

de 30% de produits granivores (hors produits non affectables). Les 4 exploitations avec plus de 20% de produits d'autres activités, dont 2 avec également des ateliers bovins viande et granivores, ont été rassemblées dans le groupe « Ovins viande –Tourisme ». Puis 4 exploitations avec des ateliers bovins viande ont été rassemblées dans le groupe « Ovins viande – Bovins viande ». 6 exploitations avec des parts significatives de ventes de cultures (hors cessions internes), pour moitié des grandes cultures ou des cultures spéciales ou pérennes, ont ensuite été regroupées. Les 10 exploitations avec un atelier ovin lait, dont une des Pyrénées Atlantiques avec un atelier bovin viande, ont toutes été rassemblées

Le produit brut rapporté aux UMO totales permet une appréciation de la dimension économique des exploitations. Les moyennes des différents groupes sont relativement proches, autour de 70 K€ à 80 K€ par UMO, à l'exception du petit groupe « Ovins viande –Tourisme ». La variabilité au sein de chaque groupe est relativement forte : de l'ordre de 1 à 4 pour les ovins viande spécialisés ou avec granivores comme pour les ovins lait, et de 1 à 2 pour les autres groupes.

La part des aides dans le produit est plus variable. Le minimum correspond à l'association des ovins viande à des granivores (18%), devant le groupe de ovins lait (30%). Les valeurs maximales sont atteintes par les groupes ovins viande spécialisés (46%) ou avec cultures (45%).

L'efficacité économique mesurée au travers du ratio EBE/PB est en moyenne la plus élevée, et relativement proche (autour de 45%), pour les groupes des ovins lait et ovins viande plus cultures. Aucun élevage de ces deux groupes ne se situe en deçà de 35%. Comparativement, les autres groupes présentent des moyennes nettement en retrait, autour de 30%.

Seuls 2 groupes dépassent en moyenne 40 K€ d'EBE par UMO exploitant : les ovins lait et les ovins viande plus granivores. Mais c'est dans les groupes ovins lait et ovins viande plus cultures qu'on ne trouve aucun élevage en deçà de 20 K€. Les valeurs maximales les plus faibles sont enregistrées dans les groupes ovins viande et tourisme ou bovins viande, avec respectivement 27 K€ et 30 K€ par UMO. Les groupe ds ovins viande spécialisés présente une très forte variabilité, avec un écart maximum/minimum de 1 à 12.

Le poids moyen des annuités sur l'EBE est très variable selon les groupes. La valeur minimale particulièrement faible de 16% pour les ovins lait peut être reliée à l'importance des structures sociétaires, mais aussi à des modes spécifiques de transmission des exploitations. Pour les autres groupes cette variabilité peut dénoter des stades différents dans la vie des exploitations. Le groupe des ovins viande et tourisme, avec une moyenne proche de 100%, n'est cependant pas constitué que d'exploitations encore proches de l'installation.

Comme pour l'EBE / UMO, seuls les groupes ovins lait et ovins viande plus granivores atteignent des niveaux moyens de revenu disponible par UMO satisfaisants, à plus de 30 K€ par UMO exploitant. Le groupe des ovins lait est le seul sans exploitation avec un disponible en deçà de 20 K€ par UMO. Tous les autres groupes comptent au moins un élevage avec un disponible négatif, à l'exception du groupe des ovins viande et bovins viande, mais avec une valeur minimale proche de 0. Mais la moyenne du groupe des ovins et cultures est pénalisée par le résultat d'une exploitation aux annuités très élevées : toutes les autres exploitations sont à plus de 20 K€ de disponible par UMO. De même, seule 1 exploitation sur les 4 ovins viande

Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM

et bovins viande, et 2 sur les 10 ovins viande et granivores sont nettement en deçà de ce seuil de 20 K€. La situation des exploitations ovins viande spécialisés est plus délicate : ce sont 10 exploitations sur 15 qui sont nettement en deçà de ce seuil. Mais la situation la plus difficile est celle du groupe des ovins et tourisme où ce seuil n'est jamais atteint.

Les moyennes de résultat courant par UMO des différents groupes sont logiquement assez proches de celles de revenu disponible. On peut toutefois remarquer que la moyenne du groupe des ovins viande et cultures dépasse le seuil de 20 K€ par UMO. A l'opposé la moyenne du groupe ovins viande et granivores est significativement plus faible que celle du disponible, mais reste au-delà de ce seuil de 20 K€. On peut également constater la moyenne négative du groupe ovins et tourisme.

	Ovins Viande Spécialisés	Ovins Viande- Cultures	Ovins Viande- Bovins Viande	Ovins Viande- Granivores	Ovins Viande- Tourisme	Ovins Lait
Nombre d'élevages	15	6	4	10	4	10
Produit brut / UMO totales	70 357	73 891	80 693	84 398	38 355	80 644
minimum	30 188	46 218	61 628	38 852	27 549	40 024
maximum	126 522	99 708	121 207	152 520	49 404	139 004
% aides / Produit brut	46%	45%	40%	18%	37%	30%
minimum	30%	26%	34%	6%	28%	17%
maximum	78%	60%	45%	44%	46%	59%
% EBE / Produit brut	27%	45%	29%	32%	32%	46%
minimum	8%	35%	18%	15%	16%	37%
maximum	52%	59%	40%	61%	54%	56%
EBE / UMO exploitants	23 102	33 151	23 108	40 404	15 547	42 218
minimum	4 451	21 681	11 885	10 818	7 254	22 822
maximum	54 715	38 920	30 044	70 110	27 297	82 090
% Annuités / EBE	62%	62%	29%	29%	96%	16%
minimum	0%	7%	3%	0%	0%	0%
maximum	228%	293%	71%	149%	224%	52%
Revenu Disponible / UMO exp.	12 286	12 954	16 782	30 335	1 336	33 989
minimum	-18 142	-61 587	2 099	-9 693	-9 142	22 049
maximum	41 218	33 239	24 168	68 322	14 853	61 221
Résultat courant / UMO exp.	12 652	20 231	14 693	24 416	-6 148	30 322
minimum	-1 714	202	6 145	-12 136	-9 336	15 863
maximum	41 071	34 693	22 096	68 054	-3 677	48 881

Partenaires : Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB), Institut de l'élevage (IDELE), Chambres d'Agricultures 46, 03, 26 et CRA Limousin INRA de Clermont-Theix, INRA Montpellier, Bio Centre, BLE-CIVAM du Pays Basque, AgroBio Poitou-Charentes, CAB Pays de la Loire, CGA Lorraine, FNAB, Commission BIO INTERBEV, MRE de PACA, AVEM